

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Côte d'Or

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents en exercice Présents  
au Conseil  
Syndical

52 51 27

Date de la convocation :

12/09/2024

Date d'affichage

12/09/2024

Vote :

Abstention : /

Pour : 31

Contre : /

EXTRAIT DU REGISTRE DE  
DU COMITE SYNDICAL DU S  
SEURRE VAL DE SAONE

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 021-252107917-20240919-2024\_12\_2-BF

## Séance du jeudi 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELORGEY, Président.

Présents :

Marc JAUDAUX – Alain PAUTET – François PERRIN – Laurence JACOTOT – Sébastien FAGOT – Honorine DUBIEF – Patrick JACQUET – Camille SIMAR – Jean-Paul VIVIEN – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Gilbert VALENTIN – Pascal JEANNIARD – Jean BUFFENOIR – Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Martine DECHAUD – Sophie CHAVATTE – Henri MAUCHAMP – Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Alain BECQUET – Jack DUBIEF – Magali CHIFFLOT

S'étaient excusés : Thierry MACAIRE (pouvoir M. JACQUET) – Thierry MINET (pouvoir à M. VALENTIN) – David HIEZ (pouvoir M. LEVEQUE) – François LORENZI (pouvoir à M. MAUCHAMP) – Sébastien DELACOUR

Etaient absents : Dominique CAIRE - Yves EUVRARD – Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Jean-Christophe GUITTON – Frédéric PERRIN – Michel BEAUNEE – Hervé LACROIX – Denis MALUTA – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Aurore MOLARD – Céline GILARDET – Matthieu MICHAUD - Jocelyne LECLERC – Nicolas GAUTHRON – François VARIOT – Rachel BARBIER - Jean-Michel VERPAUX

N° 12/2024

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN

### OBJET : Décision modificative budgétaire n°1

Considérant les travaux réalisés par le syndicat des eaux pour le compte du SMTP (renouvellement conduite AEP Antenne Technoport) pour un montant HT de 21 471.21 € HT,

Considérant la convention entre le Syndicat des Eaux et le SMTP signée le 13/12/2023 indiquant que le SMTP s'engage à régler l'intégralité des dépenses engendrées par ses travaux en HT,

Considérant la décision modificative 19/2023 du 21 décembre 2023 indiquant qu'il convenait de demander le remboursement au SMTP-compte 1318- pour 21 471.21 € HT sans TVA

Considérant que le titre n°24/15 du 22/12/2023 transmis au SMTP fait ressortir à tort la TVA,

SYND - Synd Eaux Seurre Val de Saône / DIS - Budget Distribution Eau Potable / 2023													
Objet : particip* SMTP sur travaux extension réseau EP													
Voies de recours : tribunal compétent le tribunal administratif													
Identification   Tiers Solidaires   Détail   Pièces justificatives (4)   Prélèvement   ASAP   Trésorerie   Historique													
Tiers SMTP   Etablissement SMTP   Pièces justificatives particip* SMTP sur travaux extension réseau EP (en attente convention-DI													
Adresse 17 BD TREMOUILLE 21000 Dijon													
Règlement IBAN													
<input type="checkbox"/> P503 Référence en trésorerie Exercice N° de régie <input type="checkbox"/> Titre en plusieurs années													
<input type="checkbox"/> Titre récapitulatif N° de rôle Code nature Inventaire													
<input checked="" type="checkbox"/> Emission d'un ASAP dématérialisé Utilisation Chorus Pro <input type="checkbox"/> Edition du TIP <input type="checkbox"/> TIP Format Sepa													
Imputation													
Compte	Libellé	Opération	Fonction	DESTINATION	Code produit	Montant HT	TVA	Montant TVA	TVA récupéra...	TVA non récup...	Montant TTC	Montant budg...	Commentaire
1318	Autres			GENE	300	21 471,21 €	20,00	4 294,24 €	4 294,24 €	0,00 €	25 765,45 €	21 471,21 €	
						21 471,21 €		4 294,24 €	4 294,24 €	0,00 €	25 765,45 €	21 471,21 €	

Il convient de régulariser l'opération en annulant le titre 24/15 émis en TTC pour le réémettre en HT pour un montant de 21471.21 € sans TVA.

Pour ce faire, il faut procéder aux écritures suivantes :

Compte 1318 Dépenses Investissement +21500 €  
Compte 1318 Recettes Investissement +21500 €

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 021-252107917-20240919-2024\_12\_2-BF



### Section d'investissement

Chapitre-article	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits
1318-subvention	21500 €			
1318-subvention			21500 €	

Après en avoir délibéré, à la majorité, **LE CONSEIL** :

- **VALIDE** la décision modificative n°1.

Pour extrait conforme, le 19 septembre 2024

Le Président, Sébastien BELORGEY